

Presse libre en danger (7)

Harcèlement et inégalité tarifaire

A la lecture du courrier adressé au service de facturation de La Poste que nous publions intégralement ci-dessous, vous découvrirez que votre revue préférée est la cible de nouvelles et graves menaces. Sans tenir compte des règles en vigueur, la Plateforme Industrielle de Courrier (PIC) de Mulhouse vient en effet d'évaluer à la hausse le montant de la facture de l'envoi de notre dernier numéro (le 237, daté septembre 2012). Et pas qu'un peu : près de 200 euros. Pour notre petit budget, c'est considérable. Répétée sur les prochains envois, une telle hausse nous conduirait rapidement à l'asphyxie financière.

Nous n'avons pas l'intention de nous laisser faire, même si ce combat difficile commencé il y a plus d'un an absorbe beaucoup de notre énergie. Vous trouverez sur notre site internet, [catégorie «presse libre en danger»](#) les 6 premiers épisodes du récit de cette bataille pour la liberté d'expression et les moyens de la mener avec vous, lectrices et lecteurs, et avec toutes les équipes de tous les médias alternatifs. Merci de diffuser ces informations autour de vous et, si vous ne l'avez pas encore fait, de [signer la pétition en défense de la petite presse en danger](#) qui a déjà rassemblé plus d'un millier de signatures. N'oubliez pas non plus de vous (ré)abonner à tous ces petits journaux alternatifs et sans publicité qui font vivre un de ces rares espaces de réflexion et de vraie démocratie que le fric n'a pas encore gangrené.

A CONTRE COURANT

BP 12123

68060 MULHOUSE Cedex 2

courrier@acontrecourant.org

à

Mulhouse, le 4 octobre 2012

Direction du Service de facturation de La Poste

ADN Presse - 3, Avenue du Centre

BP 294 GUYANCOURT

78053 ST QUENTIN EN YVELINES Cedex

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : Contestation d'une pré-facturation sur un bordereau 1289 A

Mesdames, Messieurs,

Le 12 septembre 2012, en livrant les 1385 exemplaires du numéro 237 de la revue A CONTRE COURANT à la Plateforme Industrielle de Courrier (PIC Mulhouse) j'ai fourni, comme d'habitude, le bordereau déclaratif de dépôt de presse 1289A détaillant les différents niveaux de préparation (liasses Département, liasses Code Postal, liasses Toute France et les envois multiples), ainsi que les tarifs en vigueur et le prix total à payer. J'ai joint également, comme à l'accoutumée, un «état de préparation de routage» rempli à partir d'un modèle défini par un agent de la PIC Mulhouse où ce document est destiné à faciliter le travail de contrôle et de répartition des liasses des différentes catégories.

Dans le scénario habituel, le bordereau déclaratif est renvoyé le surlendemain à la boîte postale d'A Contre Courant, complété par le «*Constaté de la Poste*» qui, faisant office de pré-facturation, confirme toujours à quelques centimes près la somme à payer que je déclare. Ce n'est pas ce qui s'est passé cette fois : j'ai réceptionné en retour le 1289A avec près d'une semaine de retard, surchargé de ratures que l'on devine rageuses : elles concernent même les calculs automatiques (et bien sûr exacts) effectués par le petit logiciel intégré à la version électronique du bordereau. Ce serait comique, si, au bout du compte, le «*Constaté de La Poste*» ne comportait pas la mention arbitraire d'une **majoration de 181,92 euros** du montant à payer. L'auteur du «*constaté Poste*» a en effet décidé de nous appliquer sans raison explicite et sans nous avoir prévenus, le tarif maximal (appelé tarif «*Toute France à trier*»), comme si nous n'avions fait aucun travail de préparation. Emporté par son élan inflationniste et hostile, il est allé jusqu'à facturer deux fois les exemplaires rangés dans une des catégories (celle des envois multiples).

De tels écarts par rapport à l'exécution normale de cette tâche de contrôle et de pré-facturation s'expliquent d'abord par le contexte. Un contexte où tout agent de La Poste peut espérer aller au devant des souhaits de sa hiérarchie quand il met en difficulté une revue comme la nôtre. Un contexte où les autorités politiques et postales ont tout fait ces dernières années pour que disparaisse le dispositif progressiste de distribution de la presse, inspiré du programme du CNR. Et ce, sur fond de libéralisation/privatisation de La Poste. Dans ce contexte, des petites revues comme la nôtre sont constamment sollicitées. Dans le but de provoquer le découragement des équipes militantes qui portent ces revues ou de les mettre dans l'impossibilité matérielle de surmonter les obstacles artificiellement créés.

En matière de harcèlement postal, la revue A Contre Courant a été particulièrement gâtée ces derniers mois. Malgré nos protestations, des restrictions absurdes nous ont obligés à renoncer à l'insertion d'encarts depuis plus d'un an. A cela se sont ajoutées des consignes stupides qui nous contraignent à traverser toute la ville pour déposer à la PIC Mulhouse le moindre envoi complémentaire - même composé de seulement un ou deux exemplaires - avec, en plus, interdiction absolue de mettre deux numéros sous la même bande : le même destinataire devra donc les recevoir sous deux plis séparés que l'agent de la PIC doit enregistrer à l'aide de deux bordereaux différents préparés par nos soins, pour être ensuite dûment vérifiés, photocopiés et finalement facturés par votre service de facturation... pour un total qui parfois ne dépasse pas quelques dizaines de centimes. Cela n'empêche pas La Poste d'affirmer dans ses déclarations et dépliants officiels qu'elle fait des choix écologiques et qu'elle cherche à rationaliser sa gestion !.. C'est aussi au nom de la défense de l'environnement qu'on nous a suggéré de

présenter nos dépôts en nombre sous forme d'«*envoi à découvert*», c'est à dire sans emballage – ce qu'en fait nous pratiquons depuis toujours - pour nous faire savoir ensuite que nous n'y avons pas droit, vu le poids trop faible de notre revue. Et pour ajouter enfin qu'en pliant notre envoi, nous rendons, désormais, son conditionnement «*défectueux*». Quand nous avons objecté que, sans pliage, la fabrication des liasses exigée dans les consignes de routage devient matériellement impossible et que des exemplaires seraient abimés avant d'arriver à destination, on nous a répondu par un haussement d'épaules. Il est vrai que de nouveaux textes – présentés dans une brochure de La Poste qui porte en première page la mention «*solutions business*» - envisagent désormais avec sérénité que l'acheminement d'une revue soit interrompu si «*l'intégrité physique du pli*» n'est pas maintenu...

Cela fait longtemps qu'en matière de routage et d'adressage nous subissons des ordres et des contre-ordres où la notion de service public, et même la simple cohérence, ont pratiquement disparues. Notre petite équipe de militants bénévoles a dû consentir des efforts durant plusieurs années pour, par exemple, réussir à imprimer sur chaque étiquette-adresse les quatre chiffres de «*l'indicatif de distribution*». Nous travaillons encore à l'amélioration du procédé et serons en mesure pour le prochain envoi d'imprimer également le nom du centre de tri distributeur à partir des données informatiques que nous achetons plus de 200 euros à une filiale de La Poste qui, par ailleurs, nous oblige à nous mobiliser tous les ans lors du renouvellement de l'abonnement pour compenser son organisation défailante, et à nous mobiliser tous les mois pour compenser la médiocre qualité de ses produits à livraison aléatoire. Mais arrêtons là l'énumération : la liste des obstacles dressés et qui font entrave à l'exercice de la liberté d'expression est interminable.

Mais à quoi bon tous ces efforts dont l'intérêt pour la facilitation du tri et de l'acheminement d'une petite revue comme la nôtre n'est pas évident ? A quoi bon tous ces efforts, sachant que chaque fois que nous avons pu satisfaire une des exigences de La Poste, d'autres exigences plus lourdes encore nous sont été imposées ? A quoi bon tous ces efforts quand, d'un trait de plume, la PIC Mulhouse vient d'affirmer que nous n'avons réalisé aucune préparation et nous inflige une hausse tarifaire qui, si elle est appliquée à chaque envoi d'un numéro de notre publication, nous fera disparaître rapidement ?

Nous savons bien, Mesdames, Messieurs, que la plupart des questions soulevées ici sortent du champ de vos compétences et que les dysfonctionnements dont nous sommes victimes aujourd'hui n'ont qu'un rapport



lointain avec une mauvaise gestion de La Poste. Le problème est plus vaste. C'est pourquoi le présent courrier est largement diffusé en direction de nos lectrices et lecteurs, en direction d'autres responsables de la Poste, d'élus et de responsables politiques. Ce faisant, nous entendons rappeler que pendant la campagne présidentielle des promesses ont été faites en direction de «*la presse citoyenne*» qui, selon les dires du candidat élu, devrait notamment bénéficier d'une aide à la diffusion où La Poste – dont les missions de service public devraient être sauvegardées – peut jouer un rôle décisif pour compenser les défaillances des sociétés privées comme Presstalis. Nous entendons souligner aussi la discrimination tarifaire scandaleuse dont est victime la presse alternative : **il faut en effet rappeler que l'acheminement d'un exemplaire d'A Contre Courant est facturé par La Poste à un tarif cinq à six fois plus élevé que l'acheminement d'un exemplaire du «Figaro», du «Monde» ou du «Parisien».**

Bref, pour la petite presse libre qui dérange, La Poste applique la double peine : harcèlement permanent et tarifs exorbitants.

En attendant une égalité de traitement entre la presse politiquement correct et les publications comme la nôtre, **nous vous demandons, pour l'immédiat, de ne pas tenir compte de la majoration arbitraire et inacceptable de 181,92 euros** suggérée par la PIC Mulhouse et de facturer comme d'habitude l'envoi des 1385 exemplaires du numéro 237 de la revue A Contre Courant sur la base des calculs effectués par le logiciel intégré à la version électronique du bordereau 1289A qui tiennent compte de la préparation et du routage que nous avons effectués. Merci de nous transmettre le plus rapidement possible votre facture définitive (avec un double par la voie électronique, si nécessaire, à l'adresse courrier@accontrecourant.org) pour que nous puissions réagir face au prélèvement automatique sur notre compte que vous effectuez en général peu de temps après la facturation.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, qu'au-delà de notre exaspération, notre détermination à défendre le service public postal et la liberté d'expression est intacte.

Pour l'équipe de la revue A Contre Courant,

B. Schaeffer

Chiche !....

Dans une interview accordée le 18 mai dernier, la ministre de la culture, Aurélie Filippetti, déplorait que les aides publiques à la presse soient mal employées : «*Une remise à plat des aides à la presse est incontournable. Il ne s'agit pas de remettre en cause ces aides, mais de mieux les cibler*». Elle avait été plus précise dans une autre interview, déplorant qu'un tiers de ces aides aille «*à une presse de loisirs qui n'en a pas vraiment besoin. Nous créerons donc un guichet unique, et orienterons la grande majorité des aides vers la presse qui s'adresse au citoyen*», suscitant d'ailleurs l'indignation de certains patrons de la presse magazine. Elle s'est contentée de rappeler dans ces interviews un des «*60 Engagements pour la France*» du candidat Hollande qui, dans ses meetings, était encore plus audacieux : il ciblait carrément «*le lecteur citoyen, celui qui réfléchit, celui qui est dans la cité*».

Chiche !... **Il va falloir alors diviser par 5 ou 6 la facture des envois postaux d'une publication comme A Contre Courant** - dont il est indéniable qu'elle fait réfléchir son lecteur *citoyen* qui est parfaitement dans *la cité* - pour l'aligner sur celle de la presse QFRP (quotidiens à faibles ressources publicitaires) qui bénéficie encore, elle, des facilités de diffusion préconisées par la programme du CNR à la Libération. Vous n'y croyez pas ?... Allez donc consulter les grilles tarifaires accessibles à tous sur le site internet «*Presse Poste*». Et comment est-ce possible ?... La QFRP siège dans la «*Commission Tripartite*» où sont définis les tarifs. Elle a pu, avec des complices politiques et administratifs qui y siègent aussi, faire admettre que pour elle, les avantages d'une diffusion postale à bas coût devaient être conservés. Et progressivement supprimés pour la petite presse libre qui n'est pas représentée dans cette Commission.

Presse libre (encore) en danger (6)

Les effets d'une mobilisation

Depuis le n° 232 (mars 2012) d'«A Contre Courant», nous n'avons plus évoqué les difficultés que connaît la petite presse libre. Rappelons qu'il y a près d'un an, suite à des menaces émanant de La Poste, nous avons pris l'initiative de constituer un collectif, que nous avons intitulé **PPLED** «Petite Presse Libre En Danger». Plusieurs textes ont décrit dans nos colonnes l'évolution et les actions du collectif **PPLED**. Ils sont consultables sur le site www.acontrecourant.org catégorie « presse libre en danger ». La pétition – que l'on peut signer en ligne – a récolté plus de mille signatures, parmi lesquelles figurent des revues ou des responsables de revues.

Ce début de mobilisation a produit quelques effets, qui s'expliquent sans doute aussi par le contexte électoral : comme d'autres revues concernées par les menaces de la Poste, nous avons en effet reçu un courrier nous donnant l'autorisation provisoire de déposer les numéros ordinaires au centre de tri de Mulhouse dans les mêmes conditions que dans le passé.

Les hostilités reprennent

Mais ce moratoire aura été de courte durée puisque la Poste vient de reprendre les hostilités en s'ingéniant, à nouveau, à créer des obstacles aussi absurdes qu'infranchissables pour une petite revue comme la nôtre. Il serait fastidieux de fournir une nouvelle fois ici la liste des exigences postales (les plus curieux pourront consulter notre site). Citons cependant une nouvelle **interdiction** : celle de présenter ACC plié dans le sens de la longueur. Cette présentation nous permet pourtant de rendre le pli compact en le refermant et en le consolidant à l'aide de l'étiquette/adresse autocollante. Ce serait désormais interdit : nous devrions dorénavant présenter nos envois à plat, non pliés, simplement agrafés. Inutile de dire qu'aussi peu protégés, beaucoup d'exemplaires arriveront en triste état ou... n'arriveront pas du tout, déchirés, voire déchiquetés lors d'une phase de tri automatique qui aura rendu illisible l'adresse du destinataire. La Poste le sait, puisque dans sa description de ce type d'envois dits «à découverts», elle prend les devants en déclinant toute responsabilité : un envoi à l'adresse illisible ne sera pas acheminé, tout simplement. Que reste-t-il du souci qu'avait le service public d'**acheminer coûte que coûte** le pli qu'on leur **confiait** ? Sans exagérer, on peut avancer aujourd'hui l'hypothèse que certains cadres, petits et grands, se réjouissent à l'idée que des exemplaires d'une revue

comme la nôtre soient détruits avant d'arriver à destination. Quand on leur fait remarquer, par exemple, que pour un journal à pagination réduite et donc de poids et d'épaisseur faibles, la présentation «à découvert» et à plat, rend impossible la constitution de liasses (elles sont exigées dans les consignes postales de routage) qui s'enroulent sous l'effet de l'élastique, on s'attire un haussement d'épaule ou un sourire amusé : «vous savez qu'il est interdit de former des rouleaux : les liasses doivent être plates» !...

Quelle drôle d'idée, aussi, que de publier une revue sur papier ordinaire et avec des textes aussi denses. Si nous prenions du papier glacé, en aérant la présentation et en triplant le nombre de pages par l'ajout de publicité, ACC pèserait 200 grammes au lieu de 50, aurait la rigidité qui permet la fabrication de liasses à plat, et nous n'aurions plus de problèmes !

Décret Fillon

Et peut-être même qu'on serait cajolé comme le sont les publications qui vont bénéficier du décret du 16 avril 2012 qu'a signé Fillon juste avant son départ. Un beau geste, in extrémis, pour arranger les copains ?... En tout cas ce n'est pas un hasard si ce décret, qui organise de nouvelles modalités pour les aides à la presse, étend ces aides

journaux «gratuits» désormais subventionnés sur fonds publics. Depuis plus de 60 ans, les aides à la presse étaient assorties de contraintes qui visaient à réduire la proportion de publicité diffusée; par son décret du 16 avril 2012, Fillon prend la direction opposée. Celle d'un libéralisme qui asphyxie toute réflexion en transformant tout en médiocre marchandise.

Comme on peut s'en douter, ces nouvelles aides directes à la presse ne sont pas, en réalité, nouvelles. Les sommes rassemblées dans un unique «Fonds stratégique pour le développement» proviendront d'aides qui jusqu'ici étaient affectés à d'autres besoins. Est-ce que les petites revues ne vont pas une nouvelle fois faire les frais de l'opération ? En tout cas elles ne sont jamais citées comme pouvant être bénéficiaires de ce «Fonds stratégique» qui ne concerne que quelques «grands» journaux.

Si Hollande tenait ses engagements...

Hollande a-t-il fait annuler ce décret ? Pas que l'on sache. Pourtant, s'il appliquait les engagements pris pendant sa campagne, il l'aurait fait immédiatement. Il a promis en effet de défendre la «presse citoyenne» et de «préserver le statut public des entreprises détenues majoritairement par l'État (EDF, SNCF, La Poste...)». Rien qu'en s'approchant un petit peu de ces deux objectifs, il pourrait satisfaire en partie les revendications du collectif **PPLED**. Mais ne rêvons pas. Rien ne s'obtiendra sans mobilisation. Il va falloir, avec beaucoup d'insistance, rappeler nos exigences et agir pour les faire aboutir. Ce ne sera pas possible sans vous, lectrices et lecteurs. [Signez et faites signer la pétition](#) ! Sollicitez les revues auxquelles vous êtes abonnés ! Les moyens d'actions que nous avons déjà proposés sont à relancer (voir ACC n° 228 à 232 et sur notre site), tout comme la dynamique des «Etats Généraux pour une information et des médias pluralistes» qui ont rassemblés au niveau national, associations, organisations syndicales et partis pour une «**Refondation des aides publiques à la presse, pour que celles-ci bénéficient prioritairement aux médias sans but lucratifs**».

Nous espérons rencontrer des animatrices et animateurs de la presse libre à Wissembourg (Bas-Rhin) le dimanche 9 septembre 2012, à partir de 14h30 où la revue «Pumpnickel» fêtera son anniversaire (17 ans). Cette rencontre, qui avait rassemblé une centaine de participants l'an dernier, pourrait être l'occasion de prendre une initiative en défense de la presse libre. Pour un contact et des renseignements supplémentaires sur cette rencontre, utilisez le site www.pumpnickel.fr



aux quotidiens gratuits (comme Métro ou 20 minutes). La nouveauté est importante. Elle encourage la diffusion de la publicité au frais du contribuable qui va donc payer deux fois l'abrutissement qu'il subit : une fois sous forme de taxe cachée intégrée au prix du produit qu'il achète où sont pris en compte les frais publicitaires, une autre fois en finançant la diffusion de cette pub à travers les